

AGRI BIO : Un accompagnement à la conversion et à la production en Agriculture Biologique (AB) sur le territoire de l'agglomération du Pays de l'Or

Exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties

Pour les exploitations produisant en AB :

- **Exonération de la part intercommunale** et dans certains cas de la part communale
- **Exonération pour 5 ans**

☞ *Pour en bénéficier :*

1. Prendre contact avec le Pays de l'Or Agglomération : Benjamin Pallard, 06 14 99 13 29, benjamin.pallard@paysdelor.fr
2. **Se manifester avant le 31 décembre auprès du service des impôts.**

AGRI BIO 

Produire et manger bio en Pays de l'Or

Amendements végétaux gratuits utilisables en AB

Opération Compost à la Ferme

- Amendements composés de déchets verts 100% végétaux broyés
- **Broyat brut gratuit, ou broyat tamisé avec participation**
- **Livraison gratuite**
- Broyat à épandre directement ou à composter
- Accompagnement des agriculteurs par le bureau d'études Microterra.

☞ *Pour en savoir plus :* Nicola Rapetti, Microterra
06 75 92 07 19 nicola.rapetti@micro-terra.com

Achat des productions Bio pour la restauration collective - au prix du Bio pour les productions en conversion

Achat restauration collective

Julien Labriet, Agglomération du Pays de l'Or, 04 67 29 31 73
julien.labriet@paysdelor.fr

Journée de rencontre restauration collective pour les producteurs bio ou en conversion : Mauguio, le 13 février 2019.

☞ *Pour s'inscrire :* Civam Bio - Bénédicte Firmin - 04.67.06.23.90
benedicte.firmin@bio34.com

Diagnostic à la conversion en AB gratuit

Bilan technico-économique des évolutions nécessaires à une conversion en AB, réalisé par la Chambre d'agriculture et le Civam Bio, prise en charge intégrale par l'Agglomération.

☞ *Pour en savoir plus :* Benjamin Pallard, Agglomération du Pays de l'Or, 06 14 99 13 29
benjamin.pallard@paysdelor.fr